Mobilité durable

Le covoiturage : une pratique citoyenne et éco-responsable qui se développe de plus Agenda 21 en plus



Le covoiturage, la voiture à plusieurs

Vous cherchez une aire de covoiturage près de chez vous ?

40 aires de covoiturage - 511 places

Accès à la cartographie interactive des aires de covoiturage en Vaucluse réalisée par le Département de Vaucluse en partenariat avec les collectivités

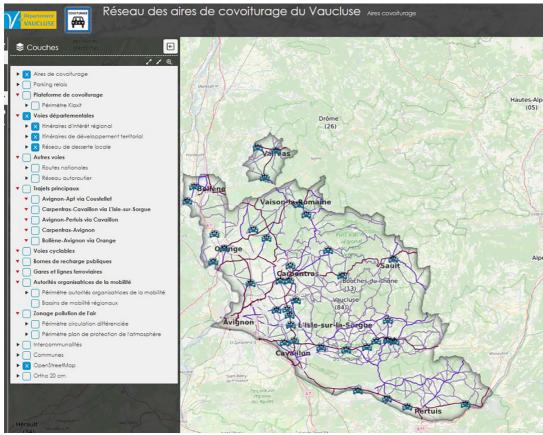
LE SAVIEZ VOUS?

Assurance et Impôts :

Dans le cadre d'un covoiturage, l'assurance auto du conducteur fonctionne normalement : tous les passagers sont couverts par la responsabilité civile.

Le conducteur est tenu de ne pas réaliser de bénéfice pour ne pas enfreindre la

Les passagers ou les personnes en alternance de véhicule n'ont rien à déclarer. Il en va de même pour les personnes ayant opté pour le régime forfaitaire. En revanche, si vous êtes conducteur et que vous êtes sous le régime d'abattements des frais réels, vous devez indiquer les dépenses engagées et déclarer les sommes demandées à vos covoitureurs.



Cliquez sur l'image pour accéder au Réseau des aires de covoiturage du Vaucluse

CONTACT

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE √ 0490161500 **(i)** CONTACTER

Les +

Ecologique car le covoiturage participe à la préservation de notre environnement. En

limitant le nombre de voitures en circulation, cela permet de réduire les émissions polluantes et d'atténuer les encombrements aux heures de pointe. Covoiturer 1 fois par semaine permet de réduire de 10% le nombre de voitures sur les routes. Adoptez le covoiturage, c'est agir personnellement en faveur de l'environnement!

Economique car chaque covoitureur participe aux frais de déplacement. Le trajet effectué revient moins cher car les frais sont partagés. Covoiturer 2 fois par semaine, c'est en moyenne 1 500 € d'économie par an (source ADEME). Adoptez le covoiturage, c'est réaliser des économies sur votre budget "transport"!

Convivial car les trajets réalisés à plusieurs, deviennent plus agréables, favorisent les rencontres, les échanges et l'entraide. Adoptez le covoiturage, c'est sympa et solidaire!

Le covoiturage en pratique

Dans le cadre du Plan Covoiturage de l'Etat chaque nouveau conducteur qui se met au covoiturage peut bénéficier d'une prime covoiturage de 100€ à partir de 10 covoiturages via les applications de covoiturage agréées.

Cette prime s'ajoute aux gains liés à aux trajets et en fonction des territoires partenaires, le Fonds vert de l'Etat contribuant à une prise en charge de 50% des dépenses des collectivités sur le covoiturage.

Covoiturage du quotidien | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (ecologie.gouv.fr) [2]

Territoire Vaucluse

Afin d'encourager la pratique du covoiturage quotidien, le Département est partenaire du déploiement de l'expérimentation de covoiturage au quotidien via l'application <u>BlablaCar</u> <u>P</u> Daily sur 5 intercommunalités de Vaucluse :



- > Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat
- Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
- > Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- Communauté d'Agglomération du Luberon Monts de Vaucluse
- > le Département du Gard pour l'Agglomération du Gard Rhôdanien.

BlaBlaCar Daily - l'application du covoiturage quotidien

Sur ce périmètre vous pouvez désormais covoiturer au départ et à destination de n'importe quelle des 111 communes de ces 6 intercommunalités partenaires en bénéficiant des avantages suivants :

⇒ Les passagers bénéficient de trajets gratuits.

⇒ Les conducteurs sont rémunérés à chaque passager transporté en fonction des distances parcourues (trajets minimum de 2 km et maximum 3 passagers) :

De 2 à 10 km : 1 € par passager transporté

De 10 à 20 km : 1 € par passager + 0,10 € par km supplémentaire par passager (dans la limite de 20 km)

> Au-delà de 20 km : 2 € par passager transporté

Les trajets pris en charge ne se limitent pas aux trajets domicile-travail, et concernent également ceux du quotidien (courses, loisirs...).

D'autres territoires de Vaucluse disposent également de partenariat avec l'application de covoiturage KAROS

> Commune de Pertuis au sein de la Métropôle Aix Marseille Provence

Pour consultez les conditions tarifaires sur ces territoires se rendre sur le site <u>Karos</u>, <u>Court-voiturage</u>

L'ECOCONDUITE : Une utilisation de la voiture plus économique, plus écologique et plus sûre.

Qu'est-ce que l'éco-conduite?

L'éco-conduite est la pratique d'une conduite souple et modérée qui permet de réduire la consommation de carburant, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de diminuer le risque d'accident.

4 conseils pour devenir un éco-conducteur :

- 1. Adoptez une conduite apaisée : démarrez en douceur, passez rapidement les rapports de vitesse pour éviter les surrégimes, maintenez une vitesse stable et adaptée à la situation, évitez les accélérations et les freinages brusques, anticipez les ralentissements et utilisez le frein moteur.
- **2. Entretenez votre véhicule** : vérifier périodiquement la pression de vos pneus et faites contrôler régulièrement le bon état de votre véhicule.
- **3. Réduisez la surconsommation** : coupez le moteur lors d'un arrêt prolongé, utilisez moins la climatisation et évitez de surcharger votre véhicule.
- **4. Evitez les trajets inutiles** : évitez de prendre votre véhicule pour quelques centaines de mètres et préférez la marche à pieds ou un tour en vélo, optimisez vos parcours lorsque vous devez vous déplacer successivement dans plusieurs lieux et pensez au

covoiturage si vous êtes au moins deux à vous rendre au même endroit.

JE ME METS EN MODE AUTOPARTAGE AVEC CITIZ [27]

